



DEMANDE DE PROPOSITIONS AVEC NÉGOCIATIONS (DDPN) – ADDENDA N° 1

DDPN DC-2019-PO-06, Services de veille médias et de mesure pour la Chine

Date et heure limites :

Le 28 novembre 2019
à 14 h
(heure du Pacifique)

<u>Date de publication :</u>	Le 22 novembre 2019	<u>Expéditeur :</u>	Service d'approvisionnement de DC
<u>Destinataires :</u>	Tous les soumissionnaires	<u>Courriel :</u>	procurement@destinationcanada.com

Voici les réponses aux questions présentées en date du 12 novembre 2019 relativement à la DDPN indiquée ci-dessus.

- Q1. Pourriez-vous préciser si tous les rapports (quotidiens, hebdomadaires, mensuels, trimestriels, annuels) doivent être bilingues (anglais et chinois)? Hormis le titre et le résumé, est-ce que tout le contenu de l'article doit être traduit en anglais?

Réponse : Dans les rapports, tous les titres et les résumés sont attendus en anglais et en chinois, mais il n'est pas nécessaire de traduire en anglais les articles.

- Q2. Les soumissionnaires peuvent-ils faire d'autres suggestions en se basant sur la période de production de rapports indiquée?

Réponse : Oui, mais les soumissionnaires doivent s'assurer d'inclure les rapports de base comme les rapports quotidiens, mensuels et annuels. De plus, il ne faut pas oublier la possibilité des rapports ponctuels en raison d'événements ou de risques survenant soudainement.

- Q.3 La DDPN indique que « l'entrepreneur recensera le contenu rédactionnel lié aux professionnels des voyages, au tourisme et à l'art de vivre pour des destinations données, notamment en fonction de mots-clés dans des publications, des organes médiatiques et des médias sociaux chinois. »

a) Est-ce que cela signifie qu'en plus de faire une veille concernant DC et ses concurrents, les soumissionnaires doivent produire un rapport d'analyse sur l'industrie du tourisme (en utilisant « tourisme », « tourisme étranger » ou d'autres mots-clés pour récolter les données pertinentes)?

Réponse : Il est attendu que le fournisseur surveille l'actualité et récolte des coupures de presse sur l'industrie (rapports sur le tourisme, tendances, renseignements sur les consommateurs), de même que sur les partenaires de destination de DC. DC peut lui présenter une liste des 13 provinces et territoires à titre informatif, mais il n'y aura pas de recueil majeur de coupures de presse sur chacun des partenaires, si l'on se fie à notre expérience.

b) En ce qui concerne le rapport sur l'industrie, quelle partie intéresse le plus DC? Les communiqués de presse touristiques des médias imprimés et des médias en ligne, ou les recherches sur les consommateurs dans les médias sociaux?

Réponse : Il n'y a pas de restrictions. Parmi les coupures de presse actuelles, la plupart proviennent de médias en ligne.

Q.4 Qui est le fournisseur actuel de services de veille médias et de mesure pour la Chine?

Réponse : Tel qu'il est énoncé à l'article H.15 de la DDPN, sauf si une loi l'exige, DC s'engage à ne pas dévoiler l'identité des soumissionnaires ni révéler d'aucune manière que ce soit les modalités financières ou les renseignements de fond inclus dans les propositions.

Q.5 Quel est le budget alloué à cette DDPN?

Réponse : DC n'est pas en mesure de révéler ce renseignement pour le moment.

Q.6 Cette DDPN est-elle ouverte aux entreprises de l'extérieur du Canada?

Réponse : Oui, elle l'est.

Q.7 Est-il nécessaire pour les soumissionnaires de cette DDPN d'être physiquement présents pour des rencontres en personne au bureau de DC en Chine?

Réponse : Les rencontres en personne ne font pas partie des critères impératifs. Si le soumissionnaire se trouve dans un autre pays et qu'une rencontre est requise, une conférence vidéo peut être organisée.

Q.8 Est-ce que les travaux décrits dans cette DDPN peuvent être réalisés à l'extérieur du Canada?

Réponse : Oui, c'est possible.

Q.9 Est-il possible d'envoyer une proposition pour cette DDPN par courriel?

Réponse : Oui, c'est possible. Comme l'indique l'**article B.3.4 Instructions** de la DDPN, toutes les propositions, les déclarations d'intention et les questions doivent être envoyées par courriel à procurement@destinationcanada.com. Veuillez consulter cet article pour connaître les détails.

Q.10 Dans quelle langue doit être rédigée la proposition pour cette DDPN?

Réponse : Tel que l'indique l'**article C.4 Exigences linguistiques** de la DDPN, les employés de l'entrepreneur doivent pouvoir communiquer en anglais et en chinois, à l'oral comme à l'écrit.

De plus, comme l'indique l'**article H.9 Langue** de la DDPN, le soumissionnaire peut déposer sa proposition en français ou en anglais. Le présent processus de DDPN se déroulera dans la langue que le soumissionnaire préfère utiliser entre ces deux langues.

Q.11 Pourriez-vous décrire le processus suivant la soumission de la proposition, en précisant combien de temps prévoir pour la prise de décision?

Réponse : Veuillez consulter la **section B – Critères d'évaluation et instructions** et l'**article H.1 Échéancier du processus de DDPN** pour connaître les détails.